

**LETTRE D'INFORMATION AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT
« CM-AM CONVERTIBLES EURO » DE LA SICAV « CM-AM SICAV »**

*Codes ISIN action « RC » : FR0013384591 ; action « RD » : FR0013481074 ; action « IC » : FR0013384617 ;
Action « S » : FR0013481082*

Paris, le 30/06/2022

Objet : Modification de la stratégie d'investissement du compartiment « CM-AM CONVERTIBLES EURO » de la SICAV « CM-AM SICAV »

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires du compartiment « CM-AM CONVERTIBLES EURO » de la SICAV « CM-AM SICAV » (ci-après l'OPCVM), géré par CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre OPCVM ?

La société de gestion a décidé d'augmenter l'exposition au risque de change et l'exposition aux produits de taux de votre fonds. Ces modifications sont soumises à l'agrément de l'AMF.

Par ailleurs, la société de gestion accorde une attention particulière aux pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des entreprises dans lesquelles elle investit au nom de ses clients et des OPC qu'elle gère. Elle souhaite offrir à sa clientèle un OPCVM responsable et porteur de sens. Dans ce cadre, la société de gestion a décidé de labelliser le fonds selon le Label ISR.

Par conséquent l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement de votre OPCVM seront modifiés afin d'ajouter des filtres de sélection des actifs en fonction de critères extra-financiers de développement durable et de responsabilité sociale, plus restrictifs que ceux utilisés auparavant, et ce afin de répondre aux exigences du label français ISR.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

La modification entrera en vigueur le 07/09/2022.

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions, votre OPCVM ne facturant pas de frais de sortie.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- Modification du profil rendement/risque : OUI
- Augmentation du profil rendement/risque : OUI

- Augmentation potentielle des frais : NON
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif ¹



¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le compartiment de la SICAV dont vous détenez des actions actuellement et le futur fonds ?

Tableau comparatif des éléments modifiés

	Avant	Après
Objectif de gestion*	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EXANE ECI ZONE EURO , sur la durée de placement recommandée.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR . Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EXANE ECI EUROPE , sur la durée de placement recommandée. L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).
Indicateur de référence	EXANE ECI ZONE EURO	EXANE ECI EUROPE
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	La stratégie d'investissement de l'OPCVM, telle que décrite ci-après, intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPCVM est exposé et défini dans la rubrique « profil de risque ». Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.	La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose ainsi : 1. Filtre ESG et gestion des controverses : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce

	Crédit Mutuel Asset Management, applique également sur l'ensemble de sa gamme d'OPC : – une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées peuvent être mises sous surveillance ou exclues, – une politique d'exclusion sectorielle stricte spécifique à Crédit Mutuel Asset Management, concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon. Les politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.	filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'empreinte carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants élimineront les émetteurs les moins bien notés. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées. 2. Construction du portefeuille : Au terme de cette analyse financière et extra-financière, la construction du portefeuille est le résultat des convictions des gérants, selon une approche dite de sélection des titres. A minima 90 % des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.
--	---	---

*Cette modification a reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 31/05/2022

Modification du profil de rendement/risque				
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7 *	A risque plus faible,rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé,rendement potentiellement plus élevé 1 2 3 4 5 6 7	A risque plus faible,rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé,rendement potentiellement plus élevé 1 2 3 4 5 6 7	=	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Risque de change : 0% - 10% Risque de taux : 0% - 100%	Risque de change : 0% - 100% Risque de taux : 0% - 150%	+ +	

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 31/05/2022

	Avant	Après
Modalités de souscriptions/Rachats		
Division	Action RC et RD: un millième d'action	Action RC et RD : un millionième d'action
Montant minimum de souscription	Action RC et RD : 1 action	Action RC et RD : un millionième d'action
Souscriptions ultérieures / rachats	Action RC et RD : un millième d'action	Action RC et RD : un millionième d'action

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus de votre OPCVM ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou d'en faire la demande auprès de :

Crédit Mutuel Asset Management
Service Relations Distributeurs
4, rue Gaillon - 75002 Paris

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, contactez directement votre conseiller habituel et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions, votre OPCVM ne facturant pas de frais de sortie.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Crédit Mutuel Asset Management
Service Relations Distributeurs**